LE PROGRÈS.

JOURNAL DU COMMERCE.

Politique, Commerce, Industrie, Histoire, Littérature, Beaux Arts, &c.

VOL. I.] MONTREAL, SAMEDI SOIR, 27 JUIN, 1846. [No. 3.

POESIE.

Vieux Liban ! s'écria le céleste vieillard
En s'essuyant les yeux que voilait un brouillard,
Pendant que le vaisseau courant à pleines voiles
Faisait glisser nos mâts d'étoiles en étoiles,
Et qu'à l'ombre des caps du Liban sur la mer
L'harmonieuse proue enflait le flot amer.

Sommets resplendissants au-dessus des tempêtes,
Qu'on vous cherchait alors bien plus haut qu'où vous [êtes !
Votre front maintenant comme un crâne blanchi,
Du poids de l'Océan n'avait jamais fléchi,
Et les flots du déluge en minant vos collines
N'avaient pas sur vos flans déchiré ces ravines.
Vous ne laissiez pas voir, comme un corps sans man- [teau,
Ces rocs, grands ossements, prêts à percer la peau ;
Mais vos muscles puissants, vaste épine d'un monde,
Revêtus à grands plis de bois, de sol et d'onde,
Dessinant sur le ciel d'harmonieux contours,
Même en s'y découpant s'arrondissaient toujours.
Oh ! si vous l'aviez vu, mon enfant, dans sa gloire,
Tel que je le revois de loin dans ma mémoire,
Dans ces jours encor près de sa création,
Votre œil fondrait d'amour et d'admiration !

Vous voyez sur ces bords qu'évite notre poupe
Ces écueils mugissants que la lame découpe,
Ces grands blocs dentelés, effroi du mateloi,
Où monte et redescend l'assaut grondant du flot ;
Vous voyez dans les flancs des monts ces déchirures,
Coups de hache au rocher qui montre ses blessures,
Et dont par intervalle un rare filet d'eau
Pleut comme la sueur d'un flanc sous un fardeau,
Tandis qu'un fond obscur de la noire ravine
Le lit sec d'un torrent que le soleil calcine
Ne révèle la veine où son onde a coulé
Qu'aux arides cailloux que l'hiver a roulé.
Plus haut ces long remparts et ces cimes chenues
Dans les escarpements semblent porter les nues ;
Puis ces neiges où rien n'ose plus végéter,
Puis ces pics dont la dent semble ébrécher l'éther !
Vaste amat de granit sans ombre et sans culture,
Où l'herbe même a peine à trouver nourriture,
Et qui fait dire à l'homme avec un cri d'effroi :
Ce globe fut-il fait pour la pierre ou pour moi ?

ALPHONSE DELAMARTINE.

Est or qui vaut or.

Vers l'an 1515, le jour de Pâques, une grande foule se pressait aux abords de l'Annunciade. Les cloches des églises de Séville sonnaient à toutes volées, et l'on voyait par les rues circuler une foule de gens du peuple et de gentilshommes dévotement occupés des choses de la religion. Mais les choses de la galanterie n'y perdaient rien ; chaque mantille que soulevait la brise folle laissait passer la flamme d'une œillade, et mille petits pieds faisaient crier les mules de satin noir.

Au moment où le peuple bourdonnait comme un essaim d'abeilles autour de l'Annunciade, ruche chrétienne étincelante de mille feux et toute pleine de parfums et de mélodies, un cavalier et une jeune dame se rencontrèrent sous le porche de l'église.

Le cavalier marchait fièrement, le chapeau sur l'oreille, le manteau sur l'épaule, une main sur la garde de son épée, et de l'autre caressant une fière moustache retroussée à la castillane ; il était seul, sans écuyer ni page.

La jeune dame était suivie d'une vieille duègne qui était bien la plus renfrognée personne qui se pût voir de Cadix à Jaën. La duègne marmottait entre les longues barbes de sa coiffe, le nez sur un livre de prières. La dame, en apercevant le cavalier, voulut ramener son voile qu'un coup de vent avait écarté ; mais elle s'y prit si mal que du geste elle découvrit un ravissant visage à faire envie à toutes les madones de Séville.

Le cavalier s'arrêta court ; puis ôtant son chapeau dont la plume alla balayer le sol, il s'inclina :

– Si j'étais roi, dit-il, vous seriez reine.

La jeune dame rougit comme une grenade et se hâta d'abaisser le voile, mais pas assez vite cependant pour que le gentilhomme n'eût pas le temps de reconnaître qu'elle avait les yeux plus doux que ceux de la gazelle et vifs comme du diamant.

La duègne leva le nez et voyant un jeune homme planté devant elle, la bouche souriante et la moustache en croc, prit le bras de sa compagne et l'entraîna.

—Par saint Jacques, dit-elle, il ne fait plus sûr dans les rues de Séville. Si j'étais l'alcade mayor, j'enverrais dans l'autre monde tous ces beaux muguets qui s'attachent aux pas des femmes pour leur faire perdre leur vertu.

La jeune Andalouse pensait tout bas que ce serait dommage d'expédier si loin un si galant cavalier, mais elle se rasura en le voyant du coin de l'œil prendre le même chemin qu'elle et marcher sur leurs talons.

Quand on est de Séville, quand on a seize ans, et quand on est suivie au travers des rues par un beau jeune homme, que peut-on faire, sinon des châteaux en Espagne ! Le cavalier avait un si grand air, tant d'audace dans le regard, un si fier maintien, que ce devait être assurément un grand seigneur de la cour du vieux Ferdinand. La plume de son chapeau était bien un peu fanée, son pourpoint semblait bien éraillé ; mais ce pouvait être aussi quelque compagnon du jeune don Carlos d'Autriche, arrivé la veille à Cadix par les galères de Gênes ; il lui plaisait sans doute de voyager incognito. Où ne va pas l'imagination d'une jeune fille, aussitôt qu'elle s'abandonne à la pente des rêveries ? Elle n'avait pas franchi la moitié de la distance qui la séparait de sa demeure, que la nôtre se voyait déjà à Madrid, dans le palais du roi, avec une longue robe de brocard d'or à queue.

Quant au cavalier, il se bornait à regarder d'un œil amoureux la fine taille de l'inconnue, sa jambe ronde emprisonnée dans les mailles lustrées d'un bas de soie ; sa démarche, imposante et légère à la fois, qui lui donnait l'apparence d'une infante : la courbe gracieuse de son cou et lorsque, au détour d'une ruelle, il découvrit son virginal profil, doucement éclairé d'un sourire et d'une œillade, il s'estimait le plus heureux des Espagnols.

Dix minutes après la sortie de l'Annunciade, la duègne et sa compagne passaient le seuil d'une maison de belle apparence, située dans l'un des plus riches quartiers de la ville. Le cavalier pressa le pas, mais la porte, vivement poussée par la duègne, se referma brusquement devant lui.

—Au diable la vieille, s'écria le cavalier en frappant du talon de sa bottine contre la pierre. Mais la suite de son oraison expira entre ses dents lorsque, en levant les yeux, il vit se glisser entre les minces rainures d'une jalousie, une main blanche qui tenait délicatement une branche de jasmin.

Le cavalier laissa la porte et s'avança vers la fenêtre ; le rameau parfumé tomba et la main disparut.

Notre beau jeune homme était trop Espagnol pour ignorer que, dans l'idiome symbolique enseigné par les Maures à ses aïeux, les fleurs odorantes du jasmin ordonnent d'espérer. Il porta les fleurs à ses lèvres et s'éloigna. Jamais sa démarche n'avait été plus fière, jamais tant d'éclairs n'avaient brillé dans son regard. Volontiers il aurait attaché la branche fortunée à son chapeau, et si l'illustre Ximenès de Cimeros lui avait offert la grande maîtrise de Calatrava pour ce rameau vert aux étoiles de neige, il aurait certainement méprisé la grande maîtrise et congédié le vénérable archevêque.

Quand il fut au bout de la rue, le cavalier ralentit son pas d'abord et enfin s'arrêta. Un instant, il sembla réfléchir, le regard tourné vers la bienheureuse jalousie ; puis, comme s'il venait de prendre une résolution subite, il rebroussa chemin et se dirigea d'un pas délibéré vers la maison dont la porte s'était, un quart d'heure auparavant, si brusquement fermée à son nez.

Le cavalier ajusta son feutre gris, donna à son manteau un tour galant, glissa la branche de jasmin sous son pourpoint, saisit le lourd marteau et heurta vigoureusement.

La duègne ouvrit.

—Jésus mon Dieu ! fit-elle en reconnaissant le cavalier, et bien vite elle tenta de repousser la porte ; mais il n'était plus temps. Le cavalier avait franchi le degré de pierre qui la séparait de la rue.

—Votre maître, dit-il.

Le regard du jeune homme était si déterminé que la vieille dame ne put s'empêcher de baisser les yeux.

—C'est le diable ! pensa-t-elle en faisant glisser entre ses doigts les grains d'ivoire et d'ébène d'un chapelet.

—Votre maître ? répéta le jeune homme d'une voix plus haute.

—Entrez, seigneur cavalier ; répondit la duègne effarouchée, et elle introduisit l'inconnu dans une salle basse tapissée de cuir de Cordoue où un gros homme replet jouait à l'hombre avec un prébendier.

(La fin au prochain numéro.)

Coup d'Evantail donne en 1827

PAR HUSSEIN DEY AU CONSUL DE FRANCE A ALGER.

Une grosse et lourde porte, assez semblable à une vieille porte de ville, sert d'entrée à la Kasbah, ou palais du dey à Alger. Une ruelle, qui passe sous un marabout, conduit à la cour du divan. Cette cour assez vaste est pavée en marbre blanc, et entourée d'une galerie couverte, formée par un rang d'arcades moresques que soutiennent des colonnes de marbre blanc. Une fontaine en forme de coupe, aussi en marbre, et du milieu de laquelle s'élève un mince jet d'eau, est le seul ornement de la cour, si l'on excepte cet énorme platane, d'une grande beauté, placé à l'angle opposé de la fontaine, et que la tradition suppose contemporain de Barbarousse.

A l'époque de la prise d'Alger, en 1830, un des côtés de la galerie, beaucoup plus orné que les autres, était couvert de glaces de toutes les formes et de tous les pays. D'après le récit d'un des acteurs de l'expédition, M. Merle, cette galerie avait pour tous meubles quelques tapis de Smyrne, une pendule gothique en garniture de Boule, un petit meuble de laque dans les tiroirs duquel se trouvaient un Koran, un calendrier turc et quelques boîtes de parfums ; enfin un baromètre anglais monté sur une table d'acajou.

Sous cette même galerie était la porte du trésor, armée de ses grosses serrures et d'un fort guichet de fer. Elle donnait entrée à deux ou trois corridors, sur lesquels ouvraient des caveaux sans fenêtres ni soupiraux, coupés dans leur longueur par une cloison de quatre pieds à peu près. C'est là qu'étaient jetées en tas des monnaies d'or et d'argent de tous les pays, depuis le boudjou d'Alger jusqu'à la quadruple du Mexique.

La cour du divan était entourée de salles et de magasins, d'écuries et de jardins, ou plutôt de cours plantées d'arbres, dans lesquelles se promenaient des autruches. L'intérieur du palais renfermait un kiosque, une mosquée, une salle d'armes, une longue trielle et un berceau de jasmin, une ménagerie avec des tigres et des lions, un vaste magasin à poudre dont le dôme avait été mis à l'abri de la bombe par une double couverture de balles de laine, un parc à boulets ; tout cela enclavé dans de hautes murailles de 40 pieds, terminées par une plate-forme à embrasures, sur laquelle étaient placés près de 200 canons de tout calibre, soigneusement peints en rouge à leur embouchure.

Dans toute la longueur de la galerie dont nous venons de parler, régnait une banquette recouverte, à l'une de ses extrémités, d'un tapis de drap écarlate bordé d'une frange de même couleur. C'est sur ce tapis que se plaçait le dey quand il tenait son divan, qu'il rendait la justice, ou qu'il donnait audience aux consuls et aux marchands étrangers ; c'est là que se passa entre Hussein et le consul de France, M. Deval, la scène qui fut la première cause de la chute du dey.

On se rappelle que Hussein-Pacha réclamait depuis longtemps du gouvernement français le paiement de sept millions dus à l'un de ses sujets, Jacob Bacri, négociant juif d'Alger, pour une fourniture de grains faite à des agents de la république française. Bien qu'une partie seulement de cette somme eût été versée à la caisse des dépôts et consignations (le surplus avait été payé à des créanciers de Bacri en vertu de jugemens du tribunal de commerce), le dey prétendait se faire remettre la totalité des sept millions. Il écrivit dans ce but au roi Charles X une première lettre qui demeura sans réponse ; une seconde, transmise par l'intermédiaire du comte d'Attilli, chargé d'affaires de Sardaigne, n'eut pas un sort plus heureux. Hussein ne s'expliqua ce silence que par la soustraction de ses deux lettres, soustraction dont il accusa notre consul général. Aussi ne cessa-t-il depuis ce moment de ressentir contre ce dernier un violent dépit qui devait éclater à la première occasion.

Cette occasion se présenta bientôt. Aux fêtes du Baïram, les consuls européens résidant à Alger allaient complimenter le dey au nom de leurs souverains ; ainsi le voulait l'usage. A l'heure indiquée, M. Deval se rendit à la Kasbah pour l'accomplissement de ce devoir : c'était le 30 avril 1827. A peine se fut-il présenté devant Hussein, que celui-ci lui demanda ce qu'étaient devenues ses lettres au roi de France. Le consul allégua l'impossibilité où, d'après les règles du gouvernement représentatif, le roi se trouvait d'écrire personnellement. Suivant quelques-uns, il aurait ajouté qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France d'entrer en correspondance avec un dey d'Alger. A ce langage, Hussein cessa de retenir sa colère, qu'il avait à grand'peine contenue jusque là, et se laissa aller à un torrent d'invectives contre M. Deval. Il tenait à la main un de ces éventails formés de plumes de paon, dont on se sert en Afrique pour chasser les mouches ; il en frappa le consul. " Ce n'est pas à " moi, s'écria M. Deval, c'est au roi de France que " l'insulte est faite ; le roi de France saura le venger. " Je ne crains pas plus le roi que son représentant, ré- " pondit le dey."

Notre consul reçut bientôt après l'ordre de quitter Alger, et la guerre fut déclarée le 15 juin 1827.

EXTERIEUR.—(FRANCE.)

Chambre des Deputes.

Affaires de la Plata.—Discours de MM. Guizot, Thiers, et de Mackau.

Présidence de M. SAUZET.—*Séance du 13 mai.*

(Suite et fin.)

M. Thiers.—Si vous voulez que je vous donne une seule explication, elle fera tomber.

M. Guizot.—L'honorable M. Thiers a donné cette explication le jour où nous avons discuté ensemble cette grande question.

M. Thiers.—Non, monsieur, vous ne connaissez pas le fait que je veux citer, et qui vous expliquerait à l'instant même—

M. Guizot.—Voulez-vous le dire ?

M. Thiers.—Si vous le permettez.

M. Guizot.—Oui, monsieur, parlez !

M. Thiers.—Messieurs, il ne s'agissait pas là, et vous allez voir que cela repose sur une confusion de fait, il ne s'agissait pas là de Montevideo, mais nous avions trouvé en guerre avec Rosas, des alliés de la république même de Buenos-Ayres, qui s'étaient offerts de porter les armes contre Rosas, d'accord avec nous, de concert avec nous. Lorsque nous avons envoyé des forces dans la Plata, ce parti Buenos-Ayrien opposé à Rosas, chef de Buenos-Ayres, nous avait fait beaucoup de propositions ; il avait reçu de la France beaucoup d'argent, beaucoup de secours, et en définitive il n'avait rien fait de bien efficace.

Lorsque j'ai donné à l'honorable amiral de Mackau les instructions que vous citez, je lui ai dit que, placés entre Rosas et ses alliés Buenos-Ayriens qui faisaient la guerre contre Rosas, nous ne pouvions pas, à cause d'eux, soutenir une guerre indéfinie contre Rosas ; mais qu'en traitant avec Rosas, il nous faudrait obtenir pour ces alliés, ces Buenos-Ayriens, des traitemens convenables, des traitemens d'humanité, mais il ne s'agissait pas de Montevideo. A l'égard de Montevideo, nous avons toujours été dans une situation différente. Montevideo aujourd'hui n'est assiégée par Oribe que parce que dans toute la guerre elle s'est prononcée pour nous. (Approbation à gauche).

M. l'amiral de Mackau se lève pour repondre.

M. Guizot.—Je vous demande pardon ! je n'ai pas fini. (Bruit.)

M. le Président.—M. le ministre des affaires étrangères n'avait pas achevé ; il avait permis à M. Thiers de l'interrompre.

M. le ministre des affaires étrangères.—Je disais à l'honorable M. Thiers qu'il m'avait déjà fait cette réponse en 1844, et que je lui avais répondu. Je vais le lui prouver. Je continue à lire.

Après le paragraphe que je viens de citer, M. Thiers m'a interrompu, et m'a dit : "Cela s'adressait au général Lavalle." Le général Lavalle était l'auxiliaire Buenos-Ayrien dont parlait tout-à-l'heure M. Thiers. J'ai répondu : " Le paragraphe précédent de vos instructions montre que cela s'adressait et à Lavalle et à Ribera, (qui était le Montevidéen), car ils y sont nommés tous les deux en même temps (mouvement,) et il serait bien étrange que cela ne se fût pas appliqué à Ribera comme à Lavalle, car alors il n'y aurait pas eu un mot dans toutes vos instructions sur Ribera et sur nos auxiliaires de Montevideo.

M. Thiers.—Ribera faisait la guerre avec Lavalle ; mais quant à Montevideo—(Interruption au centre.)

Messieurs, M. le ministre ne peut savoir mieux que moi les intentions que j'avais. (Nouvelles exclamations au centre.)

Au centre : C'est écrit !

A gauche : Laissez parler !

M. Thiers.—En vérité, messieurs, la question est assez grave, et je la traite avec une bonne foi assez évidente pour que l'on m'épargne ces singulières interruptions. (Murmures au centre.)

Messieurs, est-ce qu'on a jamais pu confondre la ville de Montevideo dans laquelle nous étions descendus, que nous avions compromise, parce que nous y étions descendus avec des hommes qui couraient les campos et faisaient une guerre de partisans ?—(Bruit.) Si la situation était la même, pourquoi avons-nous fait autant pour Montevideo ? Pourquoi avons-nous exigé, par un traité que l'on n'exécute pas, que Montevideo serait indépendant, à jamais indépendant du joug de Rosas ? Si nous ne nous croyions pas des obligations toutes spéciales envers cette république, nous n'aurions pas écrit cet article, pour lequel vous êtes intervenu plus tard. Ce ne sont pas ici des faux-fuyans que je cherche, c'est la vérité.

M. l'amiral de Mackau.—Je suis amené à cette tribune par un seul sentiment, celui de rendre un véritable service à mon pays.

Je viens parler à la chambre d'un pays que j'ai vu et d'hommes que je connais, avec lesquels j'ai eu des rapports directs. (Parlez ! parlez !)

Je me croirais coupable envers mon pays si je ne disais pas à la chambre toute ma pensée dans cette situation.

Il y a un an, quand le gouvernement a pris la résolution d'envoyer des forces navales dans la Plata, j'ai dit fermement, nettement mon opinion dans le cabinet, et je n'y serais pas resté un quart d'heure si on avait envoyé une force plus considérable que celle qu'on a fait partir.

M. Thiers.—Vous avez accepté de moi 6,000 hommes !

Voix nombreuses : Silence ! n'interrompez pas !

M. le Ministre de la marine.—Ma connaissance particulière des hommes et du pays ne me permettait pas de donner mon adhésion à une expédition plus considérable.

Si l'on voulait prendre part dans la guerre civile qui se poursuit sur les bords de la Plata, pour y mettre un terme, il faudrait une armée très nombreuse, et l'on serait obligé de s'engager dans des opérations dont il serait impossible de prévoir la fin.

Je ne crois pas pour cela qu'il y ait sous l'un ou l'autre drapeau des troupes capables de résister aux troupes Françaises, mais il faudrait pénétrer dans l'intérieur du pays où l'on aurait a soutenir une lutte difficile et interminable.

J'ai donné mon approbation à l'expédition qui est partie, parce qu'elle est suffisante pour atteindre le seul but qu'on doive se proposer, savoir : rester maîtres des eaux et rendre impossible les agressions qui ont lieu d'une rive à l'autre. (Très bien ! très bien !)

L'honorable M. Thiers me permettra de lui dire que les renseignemens qu'on lui a communiqués sont tout à fait inexacts. (Ecoutez ! écoutez !)

Le gouvernement, à la date la plus récente, a des informations précises sur les événemens qui se passent dans l'intérieur de la ville de Montevideo et sur le rôle que joue dans le fleuve notre force navale.

Je puis déclarer à la chambre que les Français sont en petit nombre dans la ville de Montevideo ; qu'ils n'y courent aucun danger à l'heure qu'il est, et que leurs conditions d'existence ne sont pas telles que les a peintes l'honorable M. Thiers.

Maintenant un mot de mon opinion personnelle.

Je suis convaincu que le moyen le plus sûr d'éterniser la guerre civile sur les rives de la Plata serait d'y envoyer une armée considérable pour mettre un terme à cette guerre.

Le sentiment qui domine surtout dans ce pays, c'est la haine de l'intervention étrangère. Qu'une puissance se jette dans la lutte, elle aura les deux partis contre elle. Vous le voyez donc, le moyen le plus sûr d'entretenir la guerre civile, c'est de nous faire l'allié d'un parti ou d'un autre.

Je suis persuadé que la marche que nous avons suivie est la meilleure, et que ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'y persévérer. (Vive approbation.)

M. Thiers.—Je demande la permission de citer à M. le Ministre de la Marine l'opinion de M. l'Amiral Baudin. Lorsqu'en en 1840, je le consultai sur cette question, il me répondit qu'avec 6,000 hommes qu'on entretiendrait sur le rivage Argentin, on pourrait facilement chasser Rosas de Buenos-Ayres. Eh bien ! aujourd'hui de quoi s'agit-il ? il s'agit de faire respecter l'honneur de votre sommation, et vous hésitez à envoyer 6,000 hommes (plusieurs voix : Il ne s'agit pas de cela !) et vous hésitez après l'expédition projetée de Madagascar, après celle des Marquises !—

Plusieurs voix : La question n'est plus la même.

M. Thiers.—Qu'auriez-vous fait cependant à Madagascar, et que faites-vous aux Marquises, dites ? (Nouveaux murmures.) Quand on a une conviction aussi forte que la mienne, les murmures n'empêchent pas de dire sa pensée !

Vous dites que les Français à Montevideo ne courent aucun danger. Ils meurent de faim, soit, laissez-les mourir de faim après trois ans et demi de siége ! Mais vous oubliez donc votre sommation ? Mais que vouliez-vous aller faire à Madagascar ? Que faites-vous aux Marquises ? Et quand je vous demande du pain pour des Français qui meurent de faim, vous me répondez qu'ils n'ont pas besoin de nos secours. En vérité, cela n'est pas sérieux.

Rosas connait votre politique par vos explications ; il persévérera, et votre sommation sera bafouée par un barbare.

M. Guizot.—Je ne puis laisser M. Thiers réclamer l'honneur d'une conviction plus sincère et plus profonde que toute autre ; je crois avoir dans cette question une conviction égale à la sienne, et je la revendique hautement.

De toutes parts : Très bien ! très bien !

M. Thiers.—Monsieur, on n'a pas le droit de parler avec cet orgueil de sa conviction quand on en a si souvent changé.—(Exclamations.)

Voix nombreuses : A l'ordre ! à l'ordre !

A gauche : Très bien ! très bien !

M. Guizot.—La chambre n'a pas à craindre que je répète un mot pareil a celui qu'elle vient d'entendre. (Très bien ! très bien !) J'ai dit que ma conviction était égale à celle de M. Thiers et tout aussi profonde. M. Thiers appelle cela de l'orgueil ; pour mon compte, je ne trouve pas que ce soit de l'orgueil. (Très bien ! très bien !)

M. Aylies cite plusieurs passages des instructions ministérielles d'où il résulte que la situation à Montevideo n'est plus tenable. Et nous avons hésité à y porter secours !

M. Darblay.—Je demande la parole pour rappeller le passage de l'Adresse votée au commencement de la présente session. La chambre y recommande au gouvernement de ne point laisser le pays s'engager dans des expéditions éloignées. Ce passage, voté à l'unanimité, s'appliquait aussi bien à Montevideo qu'à Madagascar.

Membres de la gauche : Il ne s'agissait que de Madagascar.

M. le Président.—Je consulte la chambre sur ce chapitre— Mais auparavant M. Thiers réclame la parole pour un amendement. (Marques presque générales d'impatience.)

M. Thiers.—Qu'on se rassure, je ne viens pas prolonger cette discussion, déjà bien assez fatigante pour moi. Il y a deux ans, j'avais renoncé à un vote, parce que M. le ministre avait prononcé des paroles qui m'avaient donné quelque espérance. Je ne puis rien espérer de celles qu'il a prononcées aujourd'hui. Je propose donc, à titre d'amendement, ou plutôt à titre de blâme contre la conduite du cabinet, une augmentation de 1,000 fr. ; en l'adoptant, la chambre déclarera qu'on n'a pas assez fait. (Agitation.)

Une voix : Ce n'est pas 1,000 fr. qu'il faudrait voter, mais 1 ou 2 millions.

M. le Président.—Je mets aux voix l'amendement de M. Thiers.

Voix de la gauche : Le scrutin par division !

Membres du centre : Quelle manie l'Opposition a-t-elle donc de se faire compter ?

Autres voix : La division par appel nominal !

M. le Président.—On va procéder au scrutin de division par appel nominal. J'annonce à la chambre que l'appel nominal ne sera pas commencé tant qu'il restra un seul député dans l'hémicycle. (De toute part : Très bien ! En place ! en place !)

Le dépouillement du scrutin donne pour résultat : Nombre des votans, 291 ; majorité absolue, 146. Boules dans l'urne blanche pour l'amendement, 103 ; Boules dans l'urne noire contre, 138 : la proposition de M. Thiers est rejetée à la majorité de 85 voix.

Petite Chronique.

LE PROFESSEUR PHILOSOPHE.—*Un homme* d'une soixantaine d'années, dont la figure ne manque pas de distinction, mais dont les yeux, tour à tour fixes et hagards, trahissent une certaine altération des facultés mentales, comparaissait devant la police correctionnelle, sous la prévention de vagabondage et de mendicité.

M. le président.—Quel est votre état ?

Le prévenu.—Professeur.

M. le président.—Avez-vous été attaché à l'Université ?

Le prévenu.—Jamais ! L'Université et moi nous n'avons jamais pu nous entendre : notre système sur l'enseignement diffère de tous points. Je donne des leçons particulières, et je fais des répétitions... quand j'en trouve.

M. le président.—Vous êtes prévenu de mendicité et de vagabondage.

Le prévenu.—Dans un pays qui se prétend civilisé, à l'homme qui n'a pas d'asile, on devrait en fournir un ; à l'homme qui n'a pas de pain, on devrait en donner. Vous trouvez plus simple de le mettre en prison . . . Etrange civilisation que la vôtre ! . . .

M. le président.—Vous n'êtes pas ici pour faire des théories, mais pour me répondre. Convenez-vous des délits qui vous sont imputés ?

Le prévenu.—Croyez-vous me flétrir par ces accusations ? Heureusement, les exemples fameux ne me manquent pas ; Homère, le divin Homère, quand il allait de ville en ville, un bâton à la main, était-il autre chose qu'un vagabond ? Bélisaire, le grand, l'illustre Bélisaire, quand il tendait son casque aux Romains pour qu'on y jetât une obole, n'était-il pas un mendiant ? De nos jours, vous les encageriez à la Force.

M. le président.—Encore une fois, convenez-vous avoir mendié ?

Le prévenu.—Eh bien ! oui, j'ai mendié, puisque vous tenez à cet ignoble mot. Ne valait-il pas mieux tomber d'inatition sur le pavé, et donner au public le spectacle de mes tortures ? . . . Je l'aurais dû, peut-être, pour faire honte à votre civilisation.

M. le président.—Convenez-vous aussi être en état de vagabondage ?

Le prévenu.—Quant à cela, je le nie. J'ai un ailes : je le paie en enseignant la lecture aux enfans de mon logeur. C'est bien humiliant ! et il a fallu que je me rappelasse qu'un roi de Syracuse avait été maître d'école à Corinthe . . .

M. le président.—Est-il ici votre logeur ?

Une voix dans l'auditoire.—Me voici, monsieur le président.

M. le président.—Approchez.

Le logeur s'avance, il déclare se nommer Baulin, et demeurer rue Guérin-Boisseau.

M. le président.—Vous connaissez cet homme ; il a demeuré chez vous ?

Le témoin.—Oui, monsieur ; il y demeurait encore le jour où il a été arrêté. Comme il n'a pas d'argent, il donne des leçons de lecture et d'écriture à mes mioches pour payer son cabinet.

M. le président.—Le nourrissez vous ?

Le témoin.—Non, monsieur, seulement quelque fois, quand je m'aperçois qu'il n'a pas mangé, je lui donne une soupe ou un plat de ragoût.

Le prévenu.—Affreux ragoût ! . . . et qui me fait songer au broue des Lacédémoniens . . . empoisonneur !

M. le président.—Comment ! cet homme vous rend service et vous l'injuriez !

Le témoin.—Oh ! ça m'est bien égal ! . . . le pauvre homme n'a pas toute sa tête, voyez-vous ; ça tient à sa misère, et puis un peu aussi à l'abus des liqueurs fortes.

Le prévenu lève les épaules.

Le tribunal renvoie le vieux professeur de la prévention de vagabondage, le condamne pour mendicité à trois jours d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il sera conduit dans un dépôt de mendicité.

LORD BROUGHAM.—Depuis le déluge, il n'y a pas eu d'homme politique aussi disposé à courir le monde que Lord Brougham. Il est aujourd'hui ici et demain là ; il est partout à la fois. Point de repos pour lui, la vie active est pour lui un besoin. Le vent tourne-t-il à l'orage au dehors ; il est là pour le détourner, sa mission est-elle remplie, on le trouve encore à son poste, dans la Chambre des Communes pour prendre part aux combats qui peuvent s'y livrer. L'entente cordiale avec la France a-t-elle le moindre danger, vite Lord Brougham arrive à Paris. Il s'y présente comme un ambassadeur non accrédité, un plénipotentiaire extraordinaire ; pour lui point de formes diplomatiques, les lois de l'étiquette, il en est affranchi ; il vole des Tuileries (Palais du Roi des Français) au boulevard des Capucines (Ministère des affaires étrangères) au Quai d'Orsay, (Chambre des Députés) c'est l'opinion anglaise personnifiée, c'est l'amitié anglaise en masse, un télégraphe ambulant et qui joue suivant ses propres inspirations ; c'est plus qu'un ambassadeur, avec moins de responsabilité que le plus humble des attachés à une cour de troisième ordre. Il est en communication intime avec Louis-Philippe, il plaisante avec Thiers, philosophe avec Guizot, dispute avec Dupin, et il ne compromet personne, sa mission est-elle accomplie, sa vanité toute bienveillante satisfaite, vite, il prend congé. Quand il prodigue ses manières aimables avec les députés, les ministres ; passé sa mauvaise humeur il reparaît à la Chambre des Pairs une branche d'olivier à la main, annonçant que l'entente cordiale est encore à son apogée.

A NOS ABONNES.

Nous remercions ceux de nos abonnés qui ont bien voulu nous envoyer le montant de leurs abonnemens. Si notre annonce rend l'abonnement payable d'avance, c'est plutôt par forme que de rigueur.

LE PROGRÈS.

Journal du Commerce.

MONTREAL, SAMEDI SOIR, 27 JUIN, 1846.

Politique Exterieure.

Il n'est rien survenu, dans la politique extérieure, de nature à mériter une attention toute particulière et immédiate. Dans notre prochain numéro, nous passerons en revue tous les faits saillans qui nous ont frappé, et nous les signalerons à l'attention de nos lecteurs.

Aujourd'hui, cela est facile à comprendre, nous avons consacré toute notre feuille à la politique purement Canadienne, nous avons pensé que c'était pour nous un devoir, une obligation impérieuse. Notre fête nationale, voilà ce qui a préoccupé notre pensée, nous devons l'avouer avec franchise.

Societe Saint-Jean-Baptiste.

Dans des jours de malheurs, des jours de deuil, flétris par l'histoire, le roi de France a pu céder le Canada à l'Angleterre ; les Canadiens n'ont pu oublier qu'ils étaient les enfans de la France. "Un fils n'oublie jamais sa mère." La religion catholique, le culte de ses pères, la langue française, cette langue des cours, comme la langue anglaise est celle du commerce ; voilà des liens sacrés, indissolubles, qui ont maintenu jusqu'à ce jour, parmi les Canadiens, cette foi vive, ardente, pour la France, patrie de leurs ancêtres, qu'ils ont faite si grande, et dont le nom est toujours salué avec respect, avec admiration, par ses amis et ses ennemis, malgré ses désastres, qui n'ont pu un instant ternir ses lauriers.

Aussi, lorsque, cédant à une nécessité politique, un guerrier dont le nom vivra dans tous les siècles, Napoléon, alors premier consul, céda la Louisiane à l'Amérique, ce jour a été pour les Canadiens un nouveau jour de deuil ; ils ont compris qu'ils perdaient là leur plus solide appui et qu'un nouveau coup venait d'être porté à leur nationalité. Malgré leur culte pour le nom du grand homme qui a porté si haut la gloire de la France, les Canadiens n'ont pas oublié, n'oublieront jamais cet acte, qui, pour eux, est un acte injuste et impolitique tout à la fois. Ils le déplorent d'autant plus amèrement qu'ils voient chaque jour la nationalité française disparaître à la Louisiane, en s'agglomérant, s'identifiant d'une manière complète et entière aux américains, en adoptant leurs mœurs, leur langue, par suite des nécessités de transactions commerciales.

Nous devons rendre justice à nos frères les bretons, ils respectent les nobles sentimens qui unissent la grande famille Canadienne, car ils savent que les Canadiens-Français ont été et seront encore les dévoués sujets de l'Angleterre ; ils savent qu'au jour où les Anglo-Américains se sont séparés de la mère-patrie, les Canadiens sont restés fidèles à leur drapeau ; que cette fidélité n'a pas été ébranlée pendant la longue lutte qui a amené l'indépendance des Etats-Unis, non plus que pendant les guerres qui ont eu lieu dans les dernières années du règne de Napoléon. Nos frères les bretons comprennent également que notre nationalité, notre attachement tout filial pour la mère-patrie, est un des liens les plus forts pour conserver la colonie, qu'attaquer ces sentimens, ce serait semer le trouble, la discorde, l'agitation, parmi une population fidèle et dévouée, ce qui pourrait amener des maux incalculables. Nous en avons la conviction, nous venons d'exprimer la pensée de nos frères les bretons.

Comment, d'ailleurs, viendraient-ils nous faire un crime de fêter l'anniversaire de notre patron Saint-Jean-Baptiste ! Eux aussi, partout sur les deux hémisphères, aiment à se réunir, pour fêter Saint-George, leur noble patron, comme nos frères d'Irlande la Saint-Patrick, nos frères d'Ecosse la Saint-André.

De pareilles associations sont partout sans danger, agissent au grand jour, sans mystère, produisent beaucoup de bien, jamais de mal. Ce sont les associations secrètes qui amènent les séditions, les révoltes ; elles ne prennent jamais naissance au sein des associations publiques.

Les bons citoyens répugnent à entrer dans les associations secrètes ; lorsqu'ils le font, il y a certitude que l'orage qui doit renverser un oppresseur est près d'éclater ; mais tous ils sont heureux de s'unir par la pensée, par l'action, aux associations publiques. Aux jours de solennité, ils viennent se mêler à leurs frères, y pratiquer ce culte de l'égalité, premier besoin de l'homme civilisé, et les inspirer par leurs paroles, par leur exemple, à devenir de bons citoyens.

Après nos discordes civiles notre société, dans le Bas-Canada, a été ébranlée jusque dans ses fondemens ; nos citoyens les plus éminens languissaient dans les prisons, d'autres avaient été proscrits, exilés sur une terre étrangère, d'autres enfin avaient dû fuir le sol de la patrie, pour chercher une terre hospitalière ; ceux-là qui étaient restés tremblaient, souffraient, et pleuraient avec douleur sur les maux du pays. Dans un pareil moment ces hommes éminemment religieux prièrent avec ferveur, ils invoquèrent Saint Jean-Baptiste, le patron du Canada, puis ils se relevèrent plus forts pour porter leurs souffrances alors ils conçurent la noble pensée de former sur des bases solides et durables la société Saint-Jean-Baptis-e. Nouveaux apôtres, ils prêchèrent leur doctrine à leurs frères, portèrent la foi dans leurs cœurs, séchèrent leurs larmes. De là est née la société Saint-Jean-Baptiste, qui a produits des bienfaits que nos paroles seraient impuissantes à rendre ; nous ne l'entreprendrons pas.

L'association a inscrit sur sa bannière "Rendre le peuple meilleur"

Nous terminerons cette notice par un simple résumé : l'association compte 3000 membres au nombre desquels se trouvent nos plus éminens citoyens. L'honorable M. MORIN, récemment nommé à l'unanimité président de notre Chambre d'Assemblée, en est aujourd'hui le président, sa foi religieuse, son dévouement pour la cause sacrée de la nationalité Canadienne, qui n'a jamais été altéré un seul instant, le désignaient pour un poste aussi éminent. Placer une association sous un si puissant, si digne patronage, c'est dire à tous, c'est proclamer bien haut ; l'association Saint-Jean-Baptiste est une société morale, religieuse, puissante pour le bien, impuissante pour le mal ; car le nom de MORIN est un nom auquel tous les citoyens à quelque origine, à quelque culte qu'ils appartiennent, sont fiers d'associer le leur. Ce nom seul est donc la personnification du but de la société.

Details de la Solennite Saint-Jean-Baptiste.

Avant de les retracer en détail, commençons par adresser nos remercîments à nos collègues de la presse Anglaise ; ils ont rendu une complète justice aux intentions des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste ; nous sommes heureux, bien heureux d'avoir à la reconnaître. Nous l'avions espéré, nous n'avons pas été trompé dans cette prévision.

Nous arrivons sans aucun autre commentaire aux détails de la fête.

Nous l'avons dit, dans notre dernier numéro : à sept heures du matin, tous les membres de la société accouraient de tous les points pour se réunir à leurs frères près de l'église de Monseigneur, lieu désigné à cet effet ; chacun d'eux portait à la boutonnière le symbole national, la feuille d'érable, MM. les officiers étaient décorés du cordon caractéristique de leurs grades ; (un ruban de satin blanc richement brodé en or, sur lequel on remarque les feuilles d'érable, l'industrieux castor.)

A huit heures, la procession se mit en marche et se rendit à l'église paroissiale, Notre-Dame, en parcourant les rues Saint-Denis, Saint-Paul, McGill. Des arcs de triomphe avaient été dressés sur différens points, des drapeaux, des bannières flottaient partout, ce qui était l'indice d'une fête vraiment nationale, car là, point de contrainte, point de recommandations officielles, c'était un hommage spontané. Des dames élégamment parées, dont les physionomies exprimaient la joie, le contentement, se faisaient remarquer aux différens balcons des maisons placées sur le passage du cortége, l'on était heureux d'apercevoir que, pour elles aussi, la solennité de Saint-Jean-Baptiste était une fête nationale, à laquelle elles étaient heureuses de s'associer par leur présence.

Voici l'ordre de la procession :

1o. Les enfans des écoles chrétiennes, au nombres d'environ 1500, portaient des drapeaux aux couleurs rose, blanc et vert, avec des inscriptions analogues à la circonstance. Ces enfans étaient tous parés comme pour un jour de fête, et avaient reçu des bannières de MM. les Frères qui avaient suivi les inspirations de M. DeCharbonnel, du séminaire, qui a accepté la surveillance des écoles et remplit avec zèle et ferveur cette pénible fonction. Du haut de la chaire, partout enfin, cet ecclésiastique répand chez le peuple des idées morales et religieuses tout à la fois, et ne cesse de lui répéter que l'éducation est pour lui le premier des besoins.

2o. Après les élèves, on voyait flotter le drapeau britannique qui précédait le corps des sapeurs-pompiers, en grand uniforme, musique en tête.

3o. La société de tempérance, placée sous le patronage de St.-Jean-Baptiste, bannière et drapeau national en tête, sous la présidence de M. Hubert, père.

4o. MM. les membres de l'Institut Canadien, en tête desquels marchait son jeune président, M. Lajoie, précédé par une splendide bannière ayant pour légende "Travail et concorde."

5o. MM. les membres de la société St.-Jean-Baptiste, ayant en tête leur digne président, M. Morin, aussi précédés de leur bannière éclatante portant pour légende ces mots, "Rendre le peuple meilleur ;" l'honorable M. Masson, ancien président, marchait à côté de M. Morin. Près de 2000 membres étaient présents, parmi lesquels on remarquait les citoyens les plus éminents mêlés sans distinction aucune à leurs frères de toutes les conditions.

6o. MM. du commerce, précédés par une bannière d'une grande richesse brodée en or, au sommet de laquelle on remarque des cornes d'abondance, brodée soie et or, au milieu un soleil brodé en or, avec cette légende "Je vois chez tous les peuples des richesses que j'exploite."

Un grand concours de citoyens non agrégés aux associations suivaient également le cortége, qui est arrivé à l'église dans le plus grand ordre.

L'église paroissiale était décorée avec une grande magnificence, les autels étaient décorés de fleurs ; MM. les ecclésiastiques avaient revêtu leurs splendides habits de fête, dans le chœur était placé un dais sous lequel étaient assis Monseigneur Prince, co-adjuteur et ses assistans. Les élèves avec leurs drapeaux, placés dans les jubés, les assistans à la procession placés sur tous les points, nos dames canadiennes en habit de fêtes, dans leurs bancs particuliers ; les bannières des différentes associations disposées avec art et sur tous les points, tout cela présentait un coup-d'œil ravissant, magique, qui élevait la pensée et appelait la méditation.

Nous l'avons dit, un sermon digne du sujet qui réunissait les canadiens a été prononcé par M. Hudon, vicaire général, leur compatriote, sur la solennité du jour ; l'on ne pouvait choisir un plus éloquent interprète ; ses paroles, empreintes d'une conviction sincère, exprimaient d'une manière énergique et noble, vraiment nationale, tous les fruits que les canadiens peuvent attendre de l'association de St.-Jean-Baptiste. Nous regrettons de ne pouvoir aujourd'hui en donner les principaux passages, ce que nous ferons à la première opportunité.

Les chants religieux et sacrés ont été exécutés par MM. les élèves du collége avec un ensemble parfait. On ne saurait donner trop d'éloges à M. Barbarin, pour les succès qu'il a déjà obtenus.

La quête a été faite par Mesdames Selby, Brazeau, Duvernay, Perrin, etc., accompagnées par MM. les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La cérémonie religieuse terminé, la procession s'est reformée en bon ordre, pour se rendre au lieu où elle s'était réunie, près l'église de Monseigneur, en poursuivant l'itinéraire suivant : les rues Notre-Dame, Gosford, Champ-de-Mars, Craig, Saint-Laurent et Ste-Catherine. Une foule nombreuse était groupée sur toute la ligne. Pendant le défilé et au moment du passage devant la maison de l'honorable M. Morin, des hourras, des vivats se sont fait entendre avec un enthousiasme qui manifestait, d'une manière éclatante, le tribut de respects, de vénération, que toutes les classes de la société portent à ce citoyen recommandable.

A six heures, MM. les principaux membres de la société canadienne au nombre de plus de 100 personnes se sont réunies à l'hôtel Donégana pour prendre place à un banquet préparé par les soins du propriétaire de ce splendide et magnifique établissement, avec le zèle et le goût qui le caractérisent, et lui ont acquis une haute réputation dans notre province et les Etats-Unis. La salle du banquet présentait un coup d'œil ravissant dont il nous serait difficile de rendre la splendeur sans être taxé d'exagération. L'honorable M. Morin, présidait, il était assisté par MM. Delisle et D. Masson, comme vice-président. Les sociétés de Saint-George, Saint-Patrice étaient représentées par MM. Penner et Hincks. M. Peter McGill, président de la société Saint André, a présenté par écrit des excuses pour n'avoir pas répondu à l'invitation qu'il avait reçue.

Nous avons remarqué parmi les convives, MM. Lafontaine, Viger, Parent, Docteur Wolfred Nelson, LeMoine, De Sallaberry, J. D. Lacroix, Ermatinger. La cordialité la plus parfaite a présidé à cette réunion dans laquelle se trouvaient des citoyens appartenant à toutes les opinions politiques. Chacun de ces citoyens recommandables avait compris que c'était là une fête de famille.

Différens toasts ont été proposés et reçus avec un chaleureux enthousiasme, voici les principaux : A la Reine, au Prince Albert, à la famille Royale, à Lord Cathcart, notre Gouverneur-Général, au Clergé, aux Sociétés Nationales, à l'Agriculture, au Commerce, à l'Industrie, au peuple Canadien, puis enfin à M. Ludger Duvernay, fondateur de la Société, Commissaire-Ordonnateur de la fête.

MM. Penner, Hincks, Parent, Coursolle, Docteur Nelson, ont répondu avec dignité, une éloquence noble, un tact parfait, aux différens toasts portés, ce qui a déterminé des applaudissemens unanimes dans toutes les parties de l'assemblée. Après quoi la séance du banquet fut levée, et chacun des assistants se retira plein de joie, de contentement, pour avoir assisté à une aussi belle et noble réunion.

Pour marquer d'une manière éclatante la solennité de ce grand jour, l'Institut Canadien avait eu la patriotique pensée de donner une fête sous la présidence de nos dames Canadiennes. On ne pouvait perpétuer, d'une manière plus heureuse, le souvenir de cet anniversaire, payer un juste tribut d'hommages aux dames, les appaler à prendre part à nos plaisirs, les initier à nos fêtes nationales, ce sont des occasions que nous devons rechercher toujours, ne négliger jamais. Point de fêtes pour nous, Canadiens, quand nos dames en sont exclues ; qu'elles y brillent, qu'elles y président toujours, nous sommes certains que nous y gagnerons sous tous les rapports, car nos dames Canadiennes portent avec elle ce cachet d'urbanité, d'élégance qui les ont toujours distinguées. Les dames patronesses, Mesdames Vallières de Saint-Réal, Lafontaine, Bourret, Drummond, ont rempli avec convenance, et un zèle digne d'éloges, les obligations pénibles qu'elles s'étaient imposées, pour se rendre agréables à la grande famille Canadienne. Nous sommes certains d'être les fidèles interprètes des pensées de nos compatriotes, en les priant de recevoir nos remerciments empressés, nos félicitations sincères. La salle était décorée d'une manière splendide, les bannières de notre association avaient été disposées avec un goût parfait ; un orchestre nombreux, bien choisi, a constamment exécuté, d'une manière convenable, nos airs patriotiques, et des morceaux bien choisis

pour rehausser l'éclat de cette nationale solennité. Des dames élégamment parées, appartenant aux différentes classes de la société Canadienne, Anglaise, etc., se faisaient remarquer de tous côtés. Il y avait aussi un grand nombre de Canadiens, de Bretons, de toutes les conditions, chacun a pris cordialement sa part d'une fête dont le souvenir sera longtems gravé dans la mémoire de ceux qui ont eu l'honneur d'en être les témoins. Nous ne pouvons en évaluer le nombre à moins de 1000 personnes.

Troubles 1837-38.

COMMISSION D'INDEMNITE.

Les discordes civiles, les luttes à main armée, amènent des maux déplorables, qui se font longtemps sentir dans les pays qui en ont été le théâtre; les désastres qui en sont la suite ne s'effacent pas en un jour. Après ces funestes événements, il survient un état de malaise transitoire, à la suite duquel le calme reparaît enfin, où tous les bons citoyens concourent à amener une pacification, une réconciliation générale. Ce moment est celui où un gouvernement fort, sage et éclairé, doit intervenir, proclamer l'oubli du passé ; faire disparaître les griefs qui ont amené la tempête, puis indemniser tous ceux qui ont souffert, à quelque titre que ce soit, pendant l'orage. Déjà le gouvernement est entré dans cette voie salutaire, en rappelant de la terre d'exil nos malheureux proscrits, en levant le séquestre qui avait été mis sur leurs biens confisqués, en vertu d'arrêts rendus par des tribunaux exceptionnels. Mais il reste encore beaucoup à faire, nous ne cesserons pas de le proclamer bien haut, pour que l'amnistie soit pleine et entière, pour que l'oubli, le pardon ne soient pas réputés, de mots vide de sens.

Nous sommes entrés dans la presse avec le désir ardent, sincère, de servir les intérêts généraux du pays, de réunir la grande famille canadienne sous un même drapeau, en un mot de plaider la cause de ceux-là qui, jusqu'à ce jour, ont été repoussés du banquet de l'indemnité comme *deloyaux sujets*.

Nous allons aujourd'hui exprimer notre pensée avec modération, avec réserve ; nous désirons ne blesser personne, nous espérons surtout que le gouvernemant prendra en bonne part nos observations, y donnera une sérieuse attention, et, enfin, que nos adversaires dans la presse anglaise se joindront à nous pour mener cette question vers une conclusion juste et rationnelle.

Nous allons retracer en peu de mots l'état de la question, pour l'intelligence de nos lecteurs.

Après les événements de 1837, 1838, dans le Bas-Canada, une commission avait été instituée pour liquider les pertes éprouvées par les *loyaux sujets*. Cette commission était souveraine, jugeait sans appel, en dernier ressort ; il y eu beaucoup d'appelés, mais peu d'élus, surtout parmi les canadiens, qui alors étaient à l'index et en état de prévention ; d'un autre côté, lorsqu'on opposait aux réclamans leur déloyauté basée sur une part directe dans le conflit, ils étaient incapables de se défendre ; les témoins qui auraient pu les justifier étaient ou en fuite ou sous les verroux ; cette commission composée d'hommes politiques n'a donc pu rendre une bonne justice à ceux-là qui étaient venus leur soumettre leurs réclamations. Un seul exemple suffira pour en donner une preuve irrécusable. Les églises de St. Benoit, de St. Eustache, les presbytères des deux paroisses ont été incendiés par les troupes chargées de rétablir l'ordre et la paix, quand le combat avait cessé, quand les habitans avaient fait une soumission complète, remis leurs armes entre les mains de Sir John Colborne, commandant, à la condition que les personnes, les propriétés seraient respectées ; malgré ce titre bien fondé pour réclamer l'indemnité qui devait être donnée pour relever les autels du Tout-puissant a été rejetée ; par la commission, par le motif que les habitans étaient de *déloyaux sujets*. Mais passons vite sur des faits dont le souvenir est si douloureux, et poursuivons : cette commission a cessé ses fonctions en 1840 ; les indemnités par elle liquidées ont été payées, sauf quelques exceptions, ce dont nous parlerons dans un instant. Depuis cette époque, une foule de réclamations partielles avaient été adressées aux différentes branches du pouvoir, sans aucun résultat fructueux, lorsque, dans la session de 1845, les fabriques de St. Benoit, St. Eustache, ont adressé d'humbles suppliques au conseil législatif, à la chambre d'assemblée, qui ont été renvoyées au gouvernement après avoir été prises en considération, à l'unanimité. M.Scott, du comté de St. Eustache, a alors fait motion d'une adresse au gouverneur général, Lord Metcalfe, pour appeler son attention sur la position fâcheuse des malheureux habitans incendiés, pillés, ce qui était digne d'intérêt. Par suite de cette adresse, lord Metcalfe, avant de quitter cette colonie a rendu une ordonnance appointant une commission, à laquelle les pièces produites devant la première ont été renvoyées par le gouvernement provincial ; elle s'est mise à l'œuvre et a appelé les intéressés à produire leurs demandes, ce à quoi ils ont obtempéré. Puis cette commission a fait un rapport à l'exécutif duquel il résulte que les réclamations produites s'élèvent à environ £260,000, dans lesquels £10,000 pour indemnités déjà liquidées par la première commission à faveur des *loyaux sujets* ; sur la proposition du gouvernement, un vote a eu lieu pour le paiement de cette somme. M. Lafontaine, comme organe de la majorité canadienne, a fait ressortir, avec une louable énergie, l'intérêt qu'il y avait pour le pays à ne pas laisser plus longtemps une dette aussi sacrée, aussi légitime en souffrance ; cela n'a pas eu d'effet, le ministère est resté sourd et n'a rien proposé.

Voilà les faits bien connus, fidèlement exposés. Maintenant la question est posée devant le gouvernement, devant le pays ; il est à désirer qu'elle reçoive une solution qui ne peut être longtemps retardée. En formant un ministère, lord Cathcart doit connaître leur opinion sur ce point ; Lord Metcalfe a fait un pas qui engage le gouvernement, il n'y a pas aujourd'hui à reculer, le droit de l'indemnité est reconnu ; il n'y a plus à différer, il faut aviser.

Pour notre part, nous avons commencé l'examen de cette question, nous irons plus avant ; nous l'examinerons sous toutes ses faces, nous dirons toute notre pensée. Puissions-nous être utile à nos compatriotes, et mener cette affaire à une heureuse solution, nous nous en estimerons heureux ; car leur position est vraiment digne d'intérêt et mérite l'appui de tous les véritables amis du pays.

Nous sommes heureux de faire connaître à tous nos compatriotes qui ont bien voulu s'intéresser au succès de notre feuille, que nos espérances n'ont pas été déçues, nous avons compté d'une manière toute spéciale sur MM. les marchands, les industriels, duquel nous entendons être l'organe. Nous ne négligerons rien pour nous rendre digne de leur patronage, pour lequel nous leur offrons nos sincères remerciments. Pour rendre notre journal plus complet, plus intéressant enfin pour MM. les marchands, nous avons formé un projet que nous leur ferons connaître incessamment.

Nous sommes informé que notre journal n'a pas été distribué d'une manière régulière ; c'est un inconvénient attaché à toute entreprise nouvelle, nous veillerons, à l'avenir, à ce qu'aucune plainte fondée ne puisse être faite à cet égard.

M. Lyons, l'un des candidats pour la représentation de Carlton, vient d'être élu au lieu et place de M. Johnson, résignataire. Les concurrens qui lui étaient opposés sont MM. Johnson et Lewis. Il est bon de remarquer que M. Johnson malgré tous ses efforts n'a obtenu qu'un petit nombre de suffrages. Nous avons parfois applaudi à quelques uns de ces votes dans le parlement, mais nous avons toujours pensé que l'excentricité de son caractère devait l'exclure d'un corps délibérant.

Hôtel du Canada.—Nous sommes heureux d'appeler l'attention de nos abonnés sur l'Hôtel du Canada, sur lequel une notice se trouve dans nos colonnes d'annonces.

Mme St.-Julien mérite sous tous les rapports l'encouragement du public pour les efforts qu'elle a constamment faits pour lui être agréable. Cette maison est située dans une position centrale, elle est spacieuse, et offre aux étrangers et aux résidents tous les avantages qu'ils peuvent désirer ; le comfort et une grande modération dans les prix. Une maison adjacente à celle principale vient d'être réunie à l'Hôtel du Canada, ce qui permet à Mme St.-Julien de recevoir commodément toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Faits Divers.

GRAND INCENDIE A TERRENEUVE.

Le brick *Elucher*, capitaine Scarrow, arrivé ce matin de Harbor-Grace (Terreneuve), a apporté a nouvelle de la destruction de Saint-Jean, capitale de l'isle par le feu. Suivant la rapport du capitaine, l'incendie avait commencé le 9, et continuait encore le 12, jour de son départ. Le bruit courait qu'il ne restait que deux magasins debout, qu'une quinzaine de vaisseaux avaient été détruits dans le port, et qu'une cinquantaine de soldats avaient péri en fesant sauter des édifices pour arrêter le feu. Mais tous ces détails n'étaient que des rumeurs, dont le capitaine n'a pu constater la vérité avant son départ.

Dans les années 1816, 1817, et 1818, St. Jean de Terreneuve souffrit sérieusement du feu. En 1816, 1500 personnes se trouverent sans habitations, et la perte pécuniaire se monta à £100,000.

Québec.—Dimanche, à l'heure de la grand'messe, un pan de mâsure, ébranlé par le vent, est tombé sur une des nombreuses habitations temporaires érigées dans le faubourg St. Roch, dans laquel demeurait une dame veuve Black, qui a été tuée.

En conséquence de l'insalubrité de l'air de la Nouvelle-Orléans, où la fièvre jaune fait, tous les étés, tant de victimes, la ville de Bâton-Rouge est déclarée capitale de la Louisiane, à partir du 1er. janvier 1849. Cette ville est à quarante lieues de la Nouvelle-Orléans en remontant le Mississipi ; elle n'a jamais eu un seul cas de fièvre jaune, et l'air y est, dit on, excellent.

Haïti.—Nous recevons par la voie des Etats-Unis des nouvelles du Cap Haïtien jusqu'à la date du 25 mars. En voici le résumé :

Le soir du 24 mars, le Président Pierrot avait donné sa démission et s'était retiré à sa maison de campagne, mais non sans avoir été insulté par la populace, qui l'avait poursuivi à coups de pierres. Le général Bobo, que le président Riché venait de nommer généralissime des départemens du Nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable, et s'était emparé du palais National. Il était venu dans le dessein de proclamer la présidence de Riché, et d'établir la Constitution. Il y avait eu de vives inquiétudes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs de plus riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées.

Angleterre.—Une explosion effroyable a eu lieu mardi dernier, dans la mine de houille de Myreyddnewdd. Cinq hommes ont été tués, et plusieurs autres ont eu des brûlures considérables. Deux autres explosions ont encore eu lieu : l'une à Swilgraig, près de Merthyr, et l'autre à Mountain-Pitts, Penny. Quatre personnes y ont également perdu la vie. La plupart des malheureux qui ont péri, laissent une nombreuse famille dans la misère la plus complète.

Irlande.—De nouveau troubles ont eu lieu en Irlande, à Bird-Hill (comté de Tipperary). Un fermier nommé Maunsell, n'ayant pu payer le montant de sa rente, avait été exproprié par l'autorité ; mais sur son refus de vider les lieux, le *sous-shériff s'est* rendu à la ferme avec une troupe de gens de police pour l'y contraindre. Maunsell, prévoyant l'attaque, avait rassemblé dans sa demeure tous les gens du voisinage, et s'étant barricadé avec ses serviteurs fit pleuvoir sur les constables une grêle de pierre et d'eau bouillante. Plusieurs sommations furent faites, mais en vain, et le sous-shériff fut obligé d'ordonner le feu. Cette nouvelle a produit une vive sensation dans le comtés.

Visite du Roi et de la Reine des Francais a Londres.—Le bruit court, dit l'*European Times*, que le roi et la reine des Français, accompagnés de quelques autres jeunes membres de la royale famille, doivent rendre visite à la reine Victoria, dans les premiers jours de juillet, et que de grands préparatifs sont faits pour les recevoir. On ajoute que Louis-Philippe espère amener la reine et le Prince Albert à retourner avec lui en France. Les dispositions prises pour leur réception en France se continuent, et le roi des Français a ordonné de n'épargner aucune dépense.

Fortifications de Paris.—Le compte rendu des travaux des fortifications de Paris a été adressé au roi et aux chambres, en voici le résumé : La somme totale attribuée aux fortifications de Paris étant de 140 millions, il reste à dépenser 12,783,762 fr. au moyen desquels les travaux seront complétement terminés.

Enceinte, ...	54,361,959 fr.
Forts et routes stratégiques,.	50,633,164
Terrains,.	17,471,639
Dépenses générales, . . .	8,533,238
	140,000,000 fr.

La superficie des terrains occupés par les fortifications est d'environ 2,346 acres. Le développement de l'enceinte est d'environ 116,000 pieds carrés ; celui des forts de 60,009 pieds carrés, environ 15 lieues un quart œuvre de défense le plus colossal qui ait jamais existé.

Bureau du Secretaire.

Montréal, 27 *juin* 1846.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général faire la nomination suivante, savoir :

George Barclay Muir, Ecuyer, pour être avocat, procureur, solliciteur et conseil dans toutes les cours de justice de sa Majesté en cette partie de la province du Canada ci-devant le Bas-Canada.

Il a aussi plu à son Excellence le Gouverneur général accorder des licences à Duncan McCallum, Gabriel LeTourneux et Benjamin R. Jameson, Ecuyers, leur permettant de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'art Obstétrique dans la susdite partie de la province du Canada.

Il a plu à son Excellence le gouverneur général nommer les MM. suivants Commissaires pour la décision sommaire des petites causes, en vertu de l'acte 7 Vic. chap. 19, savoir :

Pour la paroisse de la Rivière Ouelle ; François-Xavier Boucher, Pierre Garon, Charles Hilaire Têtu, Louis Thomas Chapais et Louis Frenette, Ecuyers.—[Ancienne commission datée le 5 février, 1844, révoquée.]

Pour le township de Ascot ; George Washington Brooks, William Walker, Gabriel Caron, Alexander Thompson, Joseph Hazard Terrill et Samuel Mallory Ecuyers.—[Ancienne commission datée le 6 mars 1844, révoquée.]

Bulletin Commercial.

Une vente de de 1000 barils de belle farine a été effectuée par M. Leeming au prix de 20 chelins 6 deniers, elle a été examinée et trouvée en bon ordre, les droits de vente se sont élevés à 2d., ce qui donne un prix de vente de 20s. 8d., bien que le prix de la farine soit bas, le pain est encore très cher.

PRODUITS, PRIX COURANT.—27 JUIN.

	s	d		s	d
Potassse, - - - - - -	22	0	*a*	22	3
Perlasse, - - - - - - -	21	6	*a*	21	9
Farine du Canada, supérieure, baril de 196 livres, - - -	24	6	*a*	0	0
Maïs, (farine) 168 livres, - -	15	0	*a*	0	0
Farine d'avoine, 224 " - -	24	0	*a*	25	0
Froment, grain, Haut-Canada, 1re qualité, pour 60 livres, -	5	0	*a*	0	0
Froment, Bas-Canada, p. minot	4	6	*a*	4	9
Orge, " " -	2	10	*a*	3	0
Avoine, " " -	1	8	*a*	1	9
Pois, " " -	3	9	*a*	0	0
Bœuf, 1re qualité, par baril de 300 livres, - - - - - -	40	0	*a*	41	0
Bœuf, 3me qualilté, 300 lbs. -	35	0	*a*	0	0
Porc, 1re qualité " - -	70	0	*a*	0	0
Beurre, par livres, - - - -	0	5½	*a*	0	0
Fromage, 100 livres, - - -	30	0	*a*	0	0
Lard, par livre, - - - - -	0	5½	*a*	0	0

Les affaires ont été presque nulles la semaine dernière.

Potasse, les qualités supérieures ont été achetées à 22 et 23 chelins.

Peu de ventes de farine depuis l'arrivée du *Great Western*, si ce n'est celle dont nous avons donné le détail plus haut.

Froment, point d'affaires.

Porc, en baisse.

Beurre, point de demandes.

Fret pour l'angleterre.—Le fret de la farine pour l'Angleterre est aujourd'hui de 6s. par baril, ce qui est énorme, à cette époque de l'année. Le calcul qui suit, qui nous est donné par un journal compétent en pareille matière, estime que dans ce moment la farine peut être envoyée de Toronto par New-York à Liverpool, en payant 1s. 6d. de moins que par Montréal, d'après le détail qui suit :—

ROUTE DE NEW-YORK.

	s	d
Fret de Toronto à Oswego et delà à New-York, transport compris, 50 cts. ou sterlings	2	1
Assurance, 17s. 7d. pour cent sur 19s. - -	0	2
Fret de New-York à Liverpool, - - - -	0	3
Droit, - - - - - - - - - - - - -	2	6
	7	0

ROUTE DE MONTREAL.

	s	d
Fret de Toronto à Kingston,	0	6
Fret de Kingston à Montréal,	2	0
Assurance, - - - - - -	0	3
Transport, etc. - - - - -	0	2½
Ct. 2 10 = str.	2	5½
Fret de Montréal à Liverpool, - - - -	6	0
Assurance à 20 pour cent sur 19s. - - -	0	2¼
Droit, - - - - - - - - - - - - -	0	7¼
	9	3

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LUNDI prochain, le 29 du courant, étant la Fête de St. PIERRE et St. PAUL, (d'*Obligation*), il ne se fera aucune affaire à cette Institution.

Par ordre, B. H. LeMOINE,
Montréal, 25 Juin, 1846. *Caissier.*

BANQUE D'EPARGNE

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS.

LUNDI prochain, le 29 du courant, étant la Fête de St. PIERRE et St. PAUL, (d'*Obligation*), il ne se fera aucune affaire à cette Institution.

Par ordre, JOHN COLLINS,
Montréal, 25 juin, 1846. *Secrétaire.*

HOTEL DU CANADA,

RUE ST.-GABRIEL.

MME. ST. JULIEN, informe ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement lui permettent d'offrir tout le comfort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

Indépendamment d'une

POSITION CENTRALE,

à proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement ; la vaste maison (ci-devant occupé par la Compagnie du Nord Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le comfortable aux personnes qui voudrait bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES

trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.

Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS

seront toujours prêts a l'arrivée et au départ des bateaux-à-vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

Mme. St. Julien offre ses plus sincères remerciments pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le comfort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).

Montréal, 27 juin, 1846.

Le Soussigne'

INFORME *ses amis et le public qu'il a ouvert sa place de* Commerce au coin des rues St. Sacrement et St. François Xavier où il aura constamment en main un assortiment d'épiceries, thé, vins, etc. dont il disposera en p ennant en paquets, à BAS PRIX ; pour argent comptant, aux familles ou autres qui voudront le favoriser de leurs commandes.

26 juin, 1846. NEIL McINTOSH.

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERA VENDU, au plus haut enchérisseur, à la Porte de l'Eglise Paroissiale de Montréal, DIMANCHE, le CINQ JUILLET prochain, à l'issue du Service Divin du matin, un *EMPLACEMENT*, situé en cette Cité, contenant 32 pieds de front sur 70 pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Sanguient, en profondeur à Joseph Roy, écuyer, d'un coté à M. Duvert et de l'autre à MM. Beaudry et Desautels, avec deux Maisons en bois à un étage, dont l'une érigée sur le niveau de la rue Sanguinet, et l'autre, sur la profondeur du dit emplacement, et autres bâtimens dessus construits.

Cet emplacement dépend de la succession de feue Marie-Agathe Perrault, en son vivant épouse en premières noces de défunt Michel Desronard dit Villemaire, et en seconde noces de Jean-Baptiste Godard.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire Soussigné, en son étude, rue St. Lambert.

L. S. MARTIN, N. P.

Montréal, 27 juin, 1846.

VENTE LEGALE.

SERONT VENDUS, au plus haut enchérisseur, à constitution de rente, à raison de 6 pour cent. par an, 9 *LOTS DE TERRE*, faisant partie de cette superbe Propriété des "héritiers Partenais," située au Pied du Courant Ste. Marie, près de la Nouvelle-Prison. 3 de ces Lots sont sur le Coteau et contiennent 388 pieds de front sur la continuation de la rue Sherbrooke, projetée ;275 pieds sur la rue Partenais, et 190 pieds sur la continuation de la rue Fullum, avec deux Maisons et autres Bâtisses dessus construites. La situation est très agréable pour une résidence de campagne tant sous le rapport de la salubrité que de la vue.

Pour voir le plan, et avoir plus amples informations, s'adresser au Soussigné.

La Vente se fera sur les lieux, *MARDI*, le 30 *JUIN* prochain, à *ONZE* heures et demi precises du matin.

J. A. LABADIE, N. P.

N. B. Seront vendus le même jour, 22 Emplacements, faisant partie de la même propriété appartenant à Louis Perrault, Ecuyer.

J. A. LABADIE, N. P.

26 juin, 1846.

HOTEL DU CANADA.

A la seconde Maison, à l'entrée, dans la rue St. Joseph de la rue M'Gill,

PRES DU MARCHE A FOIN, A L'ENSEIGNE DU

"*Bonhomme sur la Boule d'Or,*"

TENU PAR

JACQUES MICHEL.

LE propriétaire de ce nouvel établissement, avantageusement situé, a l'honneur d'annoncer qu'il a ouvert son HOTEL le 10 de MAI dernier.

On y trouve en tous temps une bonne Table, et des Logements commodes pour des Pensionnaires et la réception des Voyageurs, ainsi qu'une Cour bien spacieuse et des Ecuries pour Cinquante Chevaux.

Montréal, 27 juin, 1846.

AVIS.

UN JEUNE HOMME, versé dans le commerce, demande une situation comme COMMIS dans un magasin en gros ou en détail. Plusieurs années par lui employées comme commis, dans de bonnes maisons de commerce de détail, l'ont mis à même d'acquérir toutes les connaissances requises dans cette branche d'industrie ; il fournira de bonnes recommandations.

S'adresser au bureau du *Progrès* (Journal du Commerce.)

AVIS.

UN JEUNE HOMME parlant et écrivant les deux langues (Française et Anglaise,) TROUVERA DE L'EMPLOI, en s'adressant au bureau du journal *Le Progrès*, (Journal du Commerce.)

HOTEL DONEGANA,

RUE NOTRE-DAME.

LE propriétaire de ce MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciments pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON,

Rue Notre-Dame, ci-devant appartenant à Wm. Bingham, Ecr., et la résidence des Gouverneurs les lords Durham et Sydenham ; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le comfort et le luxe peut désirer. La situation est centrale, à une petite distance du Champ-de-Mars, de la Cathédrale, de l'Eglise St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du Gouvernement, du Palais de Justice, et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élévation sur laquelle l'Hôtel est bâti, lui donne beaucoup d'air ; il commande de tous côtés une vue excellente, magnifique, de la Cité, de la Rivière, de l'Isle Ste. Hélene de la rive opposée, de la Montagne, et du paysage si pittoresque qui l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des Meubles, Tapisseries, Tapis, Tentures, etc., tout nouveaux et du genre le plus somptueux et le plus fashionable, dignes de toutes façons du

PREMIER HOTEL D'AMERIQUE BRITANNIQUE.

On trouve dans la maison six chambres de Bains et une Salle de Billard.

La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage, le grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux-à-vapeur, aux différents endroits de départs, aux Bureaux des *Stages* ou Diligences, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur de Rasco.

J. M. DONEGANA.

Montréal, 23 juin 1846.

MAGASIN DE NOUVEAUTES.

MAISON BEAUDRY & FRERE,

124, RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'EGLISE ANGLAISE.

LA Maison de BEAUDRY & FRERE vient de recevoir son Assortiment du printemps de Marchandises de FONDS et de GOUTS, choisies avec le plus grand soin, par un des associés, dans les différents marchés de France, d'Angleterre et d'Ecosse, ils ont surtout en mains une belle collection de Châles de Satin et Cachemire, Etoffes à pantalon et à veste, Tapis fin, superfin, Bruxelles et Impériaux, aussi des Boutons avec la feuille d'érable et le Castor.

Montréal, 23 juin 1846.

CHEMIN DE FER

DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

AVIS.

LE PUBLIC aura la bonté d'observer qu'en conséquence du nouvel arrangement, il a été trouvé nécessaire de discontinuer un des trajets entre Laprairie et St. Jean, durant les Travaux qui seront faits pour l'amélioration du Chemin. Cependant toutes les personnes qui désirent aller et venir de St. Jean le même jour, ou qui désirent arriver à Montréal dans l'après-midi, seront à même de le faire, les MARDI, JEUDI, et SAMEDI. En laissant Montréal, dans le *Prince Albert*, à MIDI et DEMI, et St. Jean, dans les Chars, à QUATRE heures et DEMI.

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, 15 Juin.

CHEMIN DE FER

ENTRE

Le Champlain et le St. Laurent.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS.

LA Compagnie est sur le point de refaire la structure du Chemin d'une manière plus substantielle pour acquérir aux Chars une plus grande célérité, et dans le but d'effectuer cette amélioration à laquelle tous les voyageurs sont si profondément intéressés, avec aussi peu d'interruption que possible sur cette route importante, les arrangemens suivans sont devenus nécessaires, pendant les progrès de l'ouvrage.

PRINCE ALBERT.

De Montréal.	*De Laprairie.*
7¾ heures, A.M.	5¾ heures, A.M.
12½ do. P.M.	9 do. A.M.
5 do. P.M.	2½ do. P.M.

LES CHARS DU CHEMIN DE FER.

De St. Jean.	*De Laprairie.*
8 heures A.M.	1½ heures P.M.
	6 do. P.M.

LES DIMANCHES.

JUSQU'A AVIS CONTRAIRE.

Prince Albert.	*Les Chars.*
De Montréal.	*De St. Jean.*
3 heures P.M.	8 heures A.M., ou à l'arrivée des Steamboats du Lac Champlain.

Et tant que les Steamboats de chaque jour, sur le Lac Champlain, continueront à marcher comme à présent, des Chars extra laisseront ST. JEAN les MARDIS, JEUDIS, et SAEMDIS, à 4½ P.M., pour transporter les Passagers jusqu'à Montréal le soir même.

PRIX DU PASSAGE.

Première Classe de Passagers, 5s. ; ditto, pour aller et evenir le même jour, 5s. (pourvu qu'ils fassent connaître leurs intentions en prenant leurs cartes). Seconde Classe, 2s. 6d. ; ditto, pour aller et revenir le même jour, 3s. 9d. (pourvu qu'ils fassent aussi connaître leurs intentions en prenant leurs cartes).

Le fret doit être payé à la livraison.

Toute information concernant le Fret ou le Passage de Montréal doit être fait à bord du *Prince Albert*.

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, 22 Juin, 1846.

VOYAGES DE PLAISIR A VARENNES,

Tous les DIMANCHES à UNE Heure, P.M.

LE Steamer St. LOUIS a commencé ses voyages réguliers à Varennes, Dimanche 30 Mai.

Montréal, 17 Juin, 1846

LES TOURS

DE L'EGLISE PAROISSIALE sont maintenant ouvertes au public pour la Saison.

1o. La tour de la tempérance est placée à une élévation de 215 pieds au dessus de la terre et forme un beau coup d'œil ; de là la vue s'étend jusqu'à vingt milles à la ronde au moyen d'une bonne longue vue, elle est montée sur un tréteau fixe, mouvant sur tout sens.

2o. La tour de la tempérance où l'on voit le mécanisme de dix cloches accordées sur le plein-chant par une galerie posée au-dessous et d'où l'on peut descendae et examiner.

Les jeux des dix cloches sont comme suit :

	cwt.	qrs.	lbs.
1 Maria, Victoria,.....	53	3	21
2 Edouardus Albertus, Ludovicus.....	32	I	21

Admission 1s. 3d. pour chaque tour, et moitié prix pour enfants.

A. DUBORD.

27 juin, 1846.

PHARMACIE CENTRALE.

RUE ST. PAUL, NO. 60,

Vis-à-vis J. Roy, Ecuyer, marchand sur cette rue.

DEPOT Général de Médicaments Français à Patente, Produits chimiques, Parfumeries fines, etc. etc. etc. *Consultation des maladies.*

DR. PICAULT,
Ancien Elève des Hôpitaux de Paris.

Montréal, Juin, 1846.

Chemin de Fer

DE MONTREAL ET LACHINE.

LE PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE des Propriétaires pour mettre à exécution l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, intitulé, "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine," se tiendra au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, SAMEDI, le Vingt-septième jour de Juin courant, à DEUX heures de l'après-midi, à laquelle Assemblée des Directeurs seront choisis et des Règles et Règlements seront passés en conformité au dit Acte.

Montréal, 23 Juin, 1846.

T. A. STAYNER.
WILLIAM MOLSON.
WILLIAM DOW.
W. MACDONALD.
W. F. COFFIN.
W. C. MEREDITH.
DUN. FINLAYSON.
D DAVIDSON.
Hr TAYLOR.
C. H. CASTLE.

IMPORTATION

DIRECTE DE FRANCE.

Marchandises Françaises—Ornements d'Eglises—Chapeaux—Vins —Fromages, etc. etc.

M. LOUIS DE LAGRAVE

VIENT DE RECEVOIR par les derniers arrivages et a maintenant à vendre aux voûtes de J. D. BERNARD écr., Rue St. Paul, un assortiment de Rubans Français et de Marchandises de toutes sortes, venant directement de Paris et de Lyon. Pluche noire pour chapeaux, Pluches de diverses couleurs pour meubles.

AUSSI A VENDRE AU MEME LIEU.—Patés de Foie Gras Truffés, Dindes Truffés, Poulardes Truffés, Truffes en bouteilles, Champignons, et un assortiment de divers autres articles.

M. L. D. prévient les MM. du clergé qu'il a aussi a vendre au lieu, un assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISES, bordés en Or et Soie.—Voile pour le St. Sacrement, Echarpes pour ditto, un Etendard représentant St. Jean Baptiste. Des Statues de la Ste. Vierge, en plâtre, de 5 pieds et en composition plus petites.—Ditto dorées et argentées.

Aussi attendu de jour en jour par le Concordia :

Ciboires, Calices, Ostensoires, Boites aux Stes. Huiles. Porte Dieu.

Attendu de jour en jour par le John Reddin, Capt. Beck VENANT DIRECTEMENT DE MARSEILLE :

Vin de Port en petit quart de 30 gallons ; Vin de Madère do. do. ; Raisins, Figues, Sucre-Blanc ; Savon de Castile, et diverses autres articles ; Puis quelques pipes de Vin d'Espagne supérieur.

Aussi par le Thyne :

Fromage de Gruyère ; Champagne de Rhuinart père et fils ; Do. Mouët et Chandon.

Attendu aussi sous peu :

Quelques douz. de Chapeaux Français dans le meilleur goût.

☞ *Tous les articles ci-haut ont été choisis par M. De Lagrave lui-même, pendant son séjour en Europe, l'hiver dernier, et il peut les recommander.*

CLOCHES D'EGLISES.

LE soussigné étant en relation d'affaires avec les grands Etablissements de Fonderies dans le Royaume-Uni et sur le continent Européen, et dans l'habitude de faire venir des Cloches d'Eglises, informe les messieurs du Clergé qu'il sera toujours prêt a recevoir des commandes pour cet objet ; ayant importé ces articles depuis plusieurs années, il espère pouvoir satisfaire MM. les Curés qui désirent en faire venir.

LOUIS DE LAGRAVE.

22 juin 1846.

Nouvelle Maison d'Agence

POUR PARIS, LONDRES, ETC.

Rue St. François Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.

PIANOS-ORGUES-HARMONIUMS.

LE soussigné, arrivant maintenant de France, à l'honneur de prévenir les messieurs du Clergé, qu'il a été nommé Agent pour le Canada, par la maison ALEXANDRE, de Paris, pour la vente des Pianos-Orgues-Harmoniums, lesquels peuvent être très bien adaptés pour l'Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques. Deux de ces Orgues arrivent dans quelques jours dans le *Concordia*, et pourront être examinés.

Ayant été nommé Agent pour une maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et dorés tant pour l'usage des Eglises que pour des objets de table, je me chargerai d'aucun mémoire que l'on voudra bien me confier, ainsi que d'expédier toutes sortes d'objets dans cette branche, qui auront été endommagés, pour les faire remettre à neuf, et cela à des prix très modérés.

LOUIS DE LAGRAVE.

22 juin 1846.

DEUX petits Garçons trouveront de l'emploi en s'adressant au Bureau du journal *Le Progrès*.—Journal du Commerce.

24 Juin, 1846.

MONTRES, BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &c.

L. P. BOIVIN.

LE Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES en BIJOUTERIES, et autres, parmi lesquels se trouvent :—

Montres en or émaillées pour Dames,
Montres do riches do Messieurs,
Chaine-Gardes en or,
Chaines-Courtes et Clefs en or,
Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or,
Lorgnettes Doubles en or et en acier,
Do Simples do
Epinglettes à camée,
Do topaz et émaillées,
Boucles d'Oreilles, nouveau goût,
Bagues de Dames et Mrs. en grande variété,
Ecritoires (Ladies' companions), plumes en or et plumes en acier,
Fusils, Brosses, Paniers Français, Portemanteaux, et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Rasoirs de première qualité, Canifs Ciseaux.

ATTENDU AUSSI,

Un assortiment étendu de Parfumerie Française de la *meilleure qualité et par le Erromanga* de Liverpool, une collection riche de montres patentées en or et en argent de manufacture Anglaise, etc. etc.

L. P. BOIVIN.

Montréal, Juin, 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIEME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain, et le CINQUIEME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des Directeurs,
B. H. LEMOINE,
Caissier.

Montréal, 17 juin, 1846.

PELLANT & BERNABE,

No. 130, RUE NOTRE-DAME,

Près de l'Eglise Anglaise,

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ayant acheté le fond de magasin, d'une personne qui n'était dans les affaires que depuis un an, à un prix beaucoup moins que le prix comptant, ils sont en état de vendre à bon marché un assortiment des plus étendus de marchandises de goût, bien choisi, qui mérite l'attention des familles, ayant confiance que leur prix réduit leur mériteront un peu du patronage public, qu'ils sollicitent humblement.

Montréal, 17 Juin, 1846.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA

CITE' ET DISTRICT DE MONTREAL.

Bureau des Directeurs.

W. Workman, Président,	*Francis Hincks,*
A. LaRocque, V. Président,	H. Mulholland,
John E. Mills,	L. H. Holton,
Jacob De Witt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson Davis.
H. Judah,	

AVIS est par le présent donné, que jusqu'à avis contraire, l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £50 et au-dessous, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

On peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS de SIX à HUIT.

Par ordre du Bureau,
JNO. COLLINS, *Secrétaire.*

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et District de Montréal, No. 46, Grande Rue St. Jacques, porte voisine de l'*Ottawa Hôtel.*

Montréal, 17 juin 1846.

DEPATEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

Montreal, 18 Decembre 1845.

AVIS.

POUR ETRE VENDUE, PAR ENCAN PUBLIC, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI le QUATRIEME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à 11 heures de l'avant-midi :

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, situé sur la rivière St. Maurice, District de Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, fourneaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilége d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chelins et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connu comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilége. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleur ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le Second jour d'Octobre, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au temps de la vente, le reste sera payé en trois versemens égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émanées, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vûs à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,
C. T. C.

☞ La *Gazette du Canada* est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le *Chronicle & Gazette* et le *Toronto Herald* sont aussi priés de l'insérer.

Montréal, 23 juin, 1846.

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY,

[*Ci-devant de Kingston,*]

ETANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ETABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le comfort et toute l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

LES CHAMBRES A COUCHER

Sont bien aerées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.

LES SALONS DES DAMES ET DES MESSIEURS

Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus *élégant puisse suggérer* ou que les *dépenses les plus étendues* puissent procurer.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de maniere à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

LA CARTE DU MENU

Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obt nir sur les excellents marchés de cette ville ; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

LES VINS

Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucuns autres que ceux qui seront de la qualité la plus fine ne seront admis sur la table.

Après tout, peut-être n'est-il rien d'aussi nécessaire pour le confort des habitués d'un hôtel que

LES SOINS LES PLUS ATTENTIFS

Et sous ce rapport, on s'attend avec confiance que l'hôtel DALEY sera sans rivale. Un corps complet de garçons de Café, *possédant tous parfaitement l'expérience de leurs devoirs*, a été choisi avec beaucoup de soin à New-York, et placé sous la direction d'un chef très assidu.

DES BAINS DE DIFFERENTE ESPECE

Seront toujours prêts sur les lieux.

DES OMNIBUS

Seront toujours prêts pour l'arrivée et le départ des Diligences et Bateau à Vapeur qui voyagent entre cette ville et chaque partie du Continent Américain, franc de charges.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciments les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtems à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute son attention à leur comfort.

Montréal, 17 Juin, 1846.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA

CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON :

MONSGR. L'EVEQUE CATHOLIQUE DE MONTREAL.

DIRECTEURS HONORAIRES.

Hon. A. N. Morin, M P P.	A. M. Delisle,
.... L. H. Lafontaine, M P P.	B. Brewster,
.... L. J. Papineau, M P P.	Joseph Vallée,
James Leslie, M P P.	Louis Boyer,
André Jobin, M P P.	W. *Connolly,*
Benj. H. Lemoine, M P P.	Jean Bruneau,
Tim. Franchere, M P P.	O. Berthelot,
W. Nelson, M D, M P P.	H. Paré,
J. P. Lantier, M P P.	L. M. Viger,
D. M. Armstrong, M P P,	Aug. Perrault,
L. Lacoste, M P P.	P. J. Lacroix,
Dr. Bouthillier, M P P.	E. R. Fabre,
William Bristow,	Thed. Hart,
Cornwallis Monk,	A. Laframboise,
E. C. Tuttle,	Peter Dunn,
C. Dorwin,	G. E. Cartier,
E. Atwater,	P. Drumgoule.
Frs. Mullins,	F. Perrin,
J. F. Pelletier,	Edward Quin,
B. O'Brien,	L. P. Comte,
John Ward,	A. Conlan,
O. Frechette,	Henry Jackson,
F. Clark,	D. P. Janes,
Peter Devins,	D. Cotterell,
Joseph Boulanget,	Et. Dubois,
Chas. Curran,	A. Watson,
Francis Trudeau,	P. H. M'Mahon.
E. Murphy,	John Norton,
M. O'Meara,	Thomas O'Brien,
P. Lamothe,	John Mahony, senr.

Bureau des Directeurs.

Wm. Workman, Président,	Francis Hincks,
A. LaRocque, V. Président,	H. Mulholland,
John E. Mills,	L. H. Holton,
Jacob DeWitt,	John Tully,
Joseph Bourret,	Damase Masson,
P. Beaubien,	Joseph Grenier,
L. T. Drummond,	Nelson David.
H. Judah,	

JOHN COLLINS, *Secrétaire.*

UN grand nombre de nos riches et respectables citoyens *entretiennent depuis longtemps l'opinion, qu'il existe* une ample possibilité, pour ne pas pas dire nécessité d'établir une autre BANQUE D'EPARGNE dans cette cité.

Pour suppléer à ce besoin, résultant de l'accroissement rapide et du développement des ressources du pays, les Directeurs dont les noms sont écrits ci-dessus, annoncent avec plaisir la formation de la "BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL," qu'ils recommandent aux classes industrielles comme une place sûre et convenable pour déposer le surplus de leurs économies.

La grande utilité des institutions de ce genre, en rendant productives les petites épargnes de chaque jour, et en favorisant les inclinations d'industrie et d'économie, est trop bien connue du public pour exiger de la part des fondateurs de cette nouvelle institution des recommandations détaillées.

Ils se contenteront donc de renvoyer les dépositeurs, et le public en général aux REGLES ET REGLEMENS, *que l'on peut se procurer au Bureau de la Banque* (ou a l'extrait attaché à chaque livre de dépot) qui comme on le verra, a été organisée conformément aux dispositions de *l'acte qui règle ces sortes d'Institutions*, et de la manière la plus sûre pour les intérêts des dépositaires ; les fonds ne seront donnés qu'à des institutions chartrées, ou à des personnes qui pourront fournir des sûretés publiques, et dans aucun cas sur la propriété réelle ou la sûreté personnelle, choses qui, comme l'expérience la démontré, sont sujettes à trop de hasards.

En conséquence les Directeurs sollicitent en faveur de l'Institution la confiance du public.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et District de Montréal,
46 Grande Rue St. Jacques.
Montréal, 17 Juin, 1846.

LE PROGRES.

JOURNAL DU COMMERCE.

PARAIT deux fois par Semaine, les MERCREDI et SAMEDI à raison de :

$4..... par Année,
2..... 6 Mois,
1..... 3 Mois.

L'abonnement est payable par avance. On s'abonne pour les avertissements au même prix et aux mêmes conditions que dans les autres journaux.

Les Annonces peuvent être envoyées à l'imprimerie du journal ou au Bureau des Editeurs, Rue Ste. Thérèse.

L'Editeur Rédacteur,
PIERRE N. MARTEL.

IMPRIME' PAR DONOGHUE & MANTZ,
142 RUE NOTRE-DAME.